

2008/149 - DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE POUR LE CONTROLE DE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE DANS LE RHONE ET LA REGION LYONNAISE (COPARLY) (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 avril 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Cette Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 4 collèges dont celui des collectivités territoriales au sein duquel la Ville de Lyon, membre de droit, dispose d'un représentant. (art 12 des statuts).

Je vous propose la candidature de Mireille ROY.»

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le statut de l'Association ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

Est désignée pour représenter la Ville de Lyon au sein du Conseil d'Administration du Comité pour le Contrôle de la Pollution Atmosphérique dans le Rhône et la Région Lyonnaise (COPARLY) :

- Mireille ROY.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

G. COLLOMB